



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT 1376

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Ville de Candiac par la soussignée,
greffière de la Ville :

- QUE le *Règlement 1376 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville* a été adopté par le conseil municipal en date du 18 avril 2016;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance;
- QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Candiac, ce 22 avril 2016

Céline Lévesque, avocate
Greffière et directrice
Services juridiques